



Carte de séjour française

Par **NICKY54**, le **21/05/2013 à 17:10**

Bonjour , rnje suis d origine Algérienne , je vis en Italie depuis longtemps et j' ai la carte de séjour longue durée italienne .rnje veux travailler en France en travailleur indépendant , je peux avoir un appartement en France par une amie .rnai-je le droit et quelle démarche dois-je faire ? et où ?rn**merci**

Par **citoyenalpha**, le **24/05/2013 à 16:20**

Bonjourrrnrvous devez faire une demande de carte de séjour auprès d'une préfecture française.rnrnEn effet les titres de séjour émis par les autres états européens n'autorisent pas à résider en France.rnrnToutefois l'attribution d'une carte de séjour française est possible.rnrnRestant à votre disposition